

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUATORZE SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD,

PRESENTS : DUFFIT MENARD Nathanaël, LASSERRE Adrien, CAMUS Emilie, NOYER Guillaume, LEGHNIDER Amina, BOULAY Lionnel, VERRI Rabia, BENITAH Clément, RAVOUX Claude, CHARRONDIERE Patrick, MICHAUD Florence, IGLESIS Thomas, NICOT Rodolphe, PERINET Alice, GAREL Kevin, TOURNIER Claire, CHOLLET-GARNIER Flavie, CANDILLON Margaux, BAUDUIN Louanne, Monique BERAUD, Yohan SIMONNOT, BIDAULT Denis, IACOVELLI Agathe, MACHADO BORGES Anabela, RUSSO David, GROSSAT Thierry, AGUETTAZ Florian.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : DEBONO Coraline à Emilie CAMUS, CHEKKI Vanessa à Louanne BAUDUIN

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Louanne BAUDUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2026 14 09 DG PM 095 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS SANS PROPRIETAIRE – CONVENTIONNEMENT AVEC LA SPA ET DES ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur Thomas IGLESIS, conseiller délégué ayant la délégation à l'environnement et à la condition animale, indique à l'assemblée que la commune est confrontée à la présence de colonies de chats errants sur plusieurs secteurs de son territoire. La prolifération de ces animaux peut engendrer des problématiques sanitaires, environnementales et de bien-être animal.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, l'identification et la stérilisation des chats errants constituent une solution efficace et durable permettant de maîtriser leur population tout en respectant le bien-être animal.

La commune est par ailleurs déjà engagée auprès de la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud-Est (25 quai Jean Moulin-69002 LYON) dans le cadre de la prise en charge des chiens et chats errants recueillis sur son territoire. Dans le prolongement de ce partenariat, la SPA va accompagner également la commune dans la mise en œuvre d'une campagne d'identification et de stérilisation des chats errants.

À ce titre, la SPA prend en charge intégralement un tiers des stérilisations, et partiellement les deux tiers restants, à hauteur de :

- 35 € pour une castration avec identification d'un chat mâle ;
- 50 € pour une stérilisation avec identification d'une chatte ;
- 70 € pour une hystérectomie avec identification lorsque cette intervention est nécessaire.

Elle assurera également l'avance des frais vétérinaires en réglant directement les praticiens. À l'issue de chaque campagne, un mémoire de frais correspondant à la quote-part restant à la charge de la commune sera adressé à celle-ci.

Afin de mettre en œuvre cette démarche, la commune souhaite mandater parallèlement les associations locales « AIN CALIN DE GUESS » et « COEUR D'AIN FELIN ». Une convention sera conclue avec chacune d'elles afin de définir les engagements respectifs des parties.

Les associations auront notamment pour mission :

- D'identifier les colonies de chats errants présentes sur le territoire communal ;
- D'évaluer les effectifs à prendre en charge ;
- D'organiser et d'assurer les opérations de capture ;
- D'assurer la liaison avec les vétérinaires partenaires ;
- De procéder au relâcher des animaux après intervention ;
- D'assurer le suivi des colonies concernées.

Lorsque plusieurs secteurs sont identifiés, les campagnes seront organisées par zone géographique en privilégiant les secteurs les plus impactés. Une nouvelle campagne pourra être engagée à l'issue de la précédente en fonction des besoins constatés.

La commune assurera l'information du public préalablement à chaque campagne, par l'intermédiaire de ses supports de communication habituels, afin d'inviter les propriétaires d'animaux domestiques du secteur concerné à maintenir leurs animaux à domicile pendant la période de capture.

La réalisation de ces missions par les associations « AIN CALIN DE GUESS » et « COEUR D'AIN FELIN » est assurée bénévolement par les deux associations.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une campagne de capture, d'identification, de stérilisation et de relâche des chats errants sur le territoire communal ;
- **APPROUVE** le partenariat avec la SPA dans le cadre de cette opération et les modalités de participation financière associées ;
- **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec chacune des associations « AIN CALIN DE GUESS » et « COEUR D'AIN FELIN » pour la réalisation des missions de repérage, de capture, de suivi et de relâche des animaux ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 €, sont inscrits au budget communal.

En mairie, le 14 septembre 2026

Acte publié le 15 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,
Louanne BAUDUIN



Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD